

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 210

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA / MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Participation départementale à la résidentialisation de la cité "Les Echoppes" à Istres
par le Nouveau Logis Provençal - Groupe SNI

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 21 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 1 800 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des projets d'investissement présentés par des associations et des organismes HLM.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande dans le domaine de la politique de la ville en faveur de la société Nouveau Logis Provençal – Groupe SNI.

PRESENTATION DES DEMANDES

La société Nouveau Logis Provençal - Groupe SNI - domiciliée 22 allée Ray Grassi – BP 20023 – 13272 Marseille cedex 8, projette la réalisation de travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence « Les Echoppes » à Istres.

Le Nouveau Logis Provençal a récemment entrepris des travaux d'économie d'énergie sur le bâti pour lesquels le Département a octroyé une subvention de 352 351 € à la Commission permanente du 30 octobre 2015, au titre de la délégation Logement.

Les aménagements prévus sont :

- la clôture, la sécurisation et l'aménagement des jardins privatifs des logements situés en rez-de-chaussée,
- la sécurisation de la résidence avec la pose de portes de parking assorties de barres anti-panique.

La subvention départementale proposée est de 40 000 € soit 51 % de la dépense subventionnable de 79 064 €.

Vous trouverez les caractéristiques financières du projet en annexe I.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'AP
19013	A créer	ADIPV 2016	204-71-20423	40 000 €
Total à engager :				40 000 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi au Nouveau Logis Provençal – Groupe SNI- d'une subvention de 40 000 €, destinée à accompagner les travaux d'aménagement extérieurs de la résidence « Les Echoppes » à Istres,
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides, selon le modèle type approuvé à cet effet,
- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-19013H	A créer	ADIPV 2016	40 000 €
Total à affecter :			40 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-19013H rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 71, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL